

## Qu'est-ce que le dispositif FATMEE ?

Le dispositif du FATMEE (Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie) a été créé afin de lutter efficacement contre la précarité énergétique et favoriser le maintien dans leur logement des personnes en difficulté sociale et/ou économique.

### L'INTERVENTION DU FATMEE

L'intervention du FATMEE couvre les activités suivantes :

1. Diagnostic énergétique approfondi du logement et de la situation du ménage
2. Financement de certaines actions d'économie d'énergie et d'eau :
  - achat de matériels économes : lampes basse consommation, économiseurs d'eau, programmateurs, joints de calfeutrage...
  - petites réparations : carreaux cassés, fuites d'eau...
  - participation à des travaux plus importants en lien avec les objectifs du programme : isolation des parois opaques ou vitrées, réfection de toiture, rénovation ou création d'un système de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire...
  - Travaux de mise en sécurité électrique et gaz, sous condition d'amélioration thermique du logement.

L'attribution des aides est décidée par un comité technique réunissant les différents partenaires du programme.

3. Aide pour l'élaboration du plan de financement avec la prise en compte des différentes aides financières disponibles, comme l'éco-ptz, le crédit d'impôt, les aides de l'ANAH...

### TAUX DE SUBVENTIONS

#### **ZOOM Programme Habiter Mieux \*:**

Pour les propriétaires occupants : subvention de 35% à 55% du montant HT des travaux éligibles + prime FART de 2600€ si 25% d'économie d'énergie réalisée après travaux.

Pour les propriétaires bailleurs : subvention de 20% à 30% du montant HT des travaux éligibles + prime FART de 2000€ si 35% d'économie d'énergie réalisée après travaux et si le loyer pratiqué est modéré.

#### **Subvention FATMEE \* (non cumulable avec le Programme Habiter Mieux):**

Pour les propriétaires occupants : les subventions sont accordées au cas par cas par le comité technique.

Pour les propriétaires bailleurs : subvention de 30% du montant des travaux éligibles, plafonnée à 1500 €.

**\* ATTENTION! Toutes ces subventions sont soumises à la validation d'une commission**

### COORDONNEES UTILES

**FATMEE - Association GEFOSAT**  
11 ter avenue Lepic 34 070 Montpellier

Tel : 04 67 13 80 90  
[www.gefosat.org](http://www.gefosat.org)

Votre conseiller : Amande BERATO

Tel : 04 67 13 86 56  
[amande.berato@gefosat.org](mailto:amande.berato@gefosat.org)





# Programme FATMEE

Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie

Dossier n° ##  
Date de la visite : 04/04/2014  
Conseiller : Amande BERATO

## Rapport de Visite

### Identité

Occupant : ##  
Personnes au foyer : 2  
Statut d'occupation : Locataire  
Localisation : ##  
34 400 St Just

### Logement

Type : Appartement  
Date de construction : Avant 1975  
Surface (m<sup>2</sup>) : 38

### Energies

Chauffage : Electricité  
Eau chaude : Electricité  
Cuisson : Electricité  
Contrat électricité : 6kW Double tarif

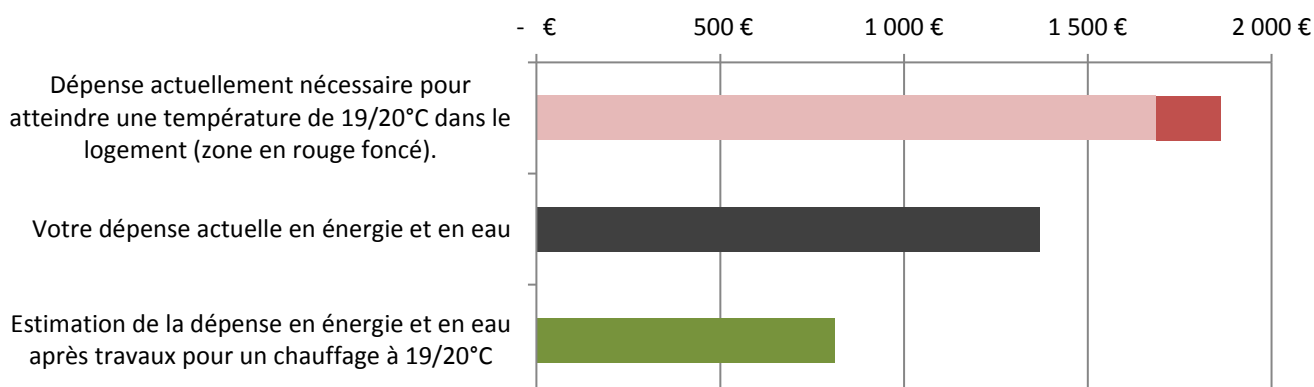
### Bilan énergie - eau ESTIMEE (basé sur une échancier EDF)

Dépense actuelle (en € par an)	Consommation	Abonnement	Entretien	Total
Electricité	920 €	91 €		1 011 €
Eau	360 €			360 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 280 €</b>	<b>91 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 371 €</b>

Aujourd'hui les besoins en énergie sont couverts à seulement : **70%**

En suivant nos propositions d'amélioration, ce taux de couverture pourrait atteindre : **100%**

En plus de l'amélioration du confort, le potentiel d'économie annuel est de : **558 €**



## Situation actuelle et principaux problèmes rencontrés

### Sécurité du logement

Le logement présente des critères d'indécence.

En effet, les menuiseries ne sont ni étanches à l'air, ni à l'eau et n'assurent donc plus le clos de ce logement.

De plus, des problèmes d'infiltrations d'eau par la façade créent de l'humidité dans la logement, avec apparition de moisissures.



### Isolation et étanchéité

La visualisation de l'isolant en toiture n'étant pas possible, le niveau d'isolation est inconnu. La simulation a été faite avec une hypothèse de 10cm de laine minérale ancienne.

Les murs ne sont pas isolés.

Les fenêtres sont de type simple vitrage et présentent des infiltrations d'air.



### Ventilation

Il n'y a que de simples grilles d'aération dans les pièces d'eau.

Cette ventilation n'est pas suffisante compte tenu des problèmes d'humidité.

### Humidité

Le logement présente une forte humidité.

Cette humidité est liée en partie à des infiltrations d'eau au niveau de la terrasse mais aussi au manque d'isolation et de ventilation du logement.

Des travaux ont été engagés par le propriétaire pour limiter les infiltrations par la terrasse - à suivre.



### Chauffage

Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques.

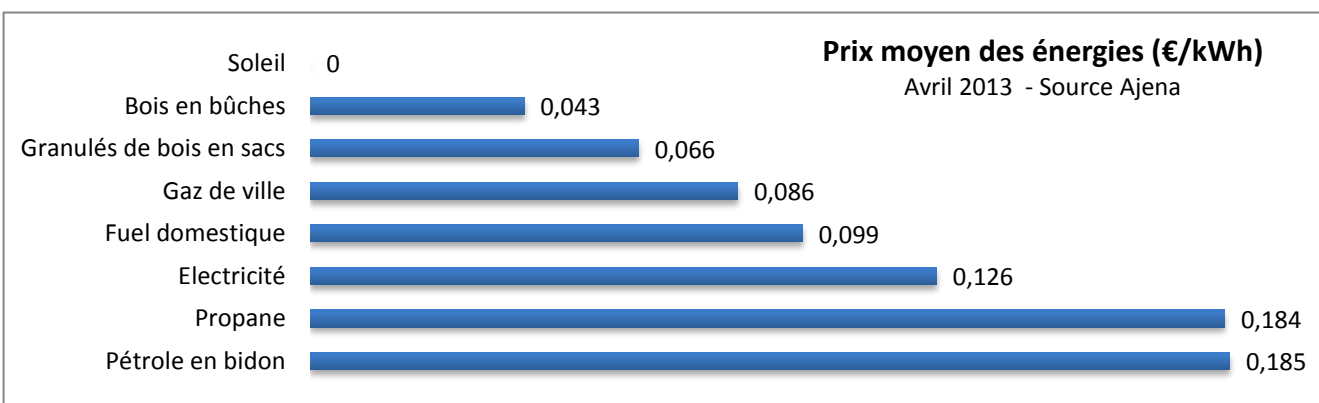
Le chauffage n'est pas équipé de programmateur et de thermostat d'ambiance dans la salle de vie.

### Eau

Le cumulus est réglé à une température trop élevée, environ 70°C.

### Électroménager et éclairage

L'éclairage est réalisé en partie par des lampes à filament.



## Propositions d'amélioration

### Les actions à mettre en oeuvre au niveau des appareils électriques et de la consommation d'eau

Actions	Economie (€/an)	Coût
Remplacement des ampoules à incandescence par des lampes basse consommation	4 €	Fournies par le FATMEE
Mise en place d'aérateurs économes aux points de puisage d'eau	41 €	Fournis par le FATMEE
Mise en place d'une douchette économe	78 €	Fournie par le FATMEE
Baisse de la température du cumulus de 10°C	79 €	Coût faible

### Les actions à mettre en place au niveau de l'isolation, de la ventilation et du chauffage

**Avant tout travaux d'économie d'énergie, les points d'indécence relevés doivent être supprimés : - traiter impérativement le problème d'humidité (cela passe par une amélioration de la ventilation et de l'isolation du logement décrit ci-dessous).**

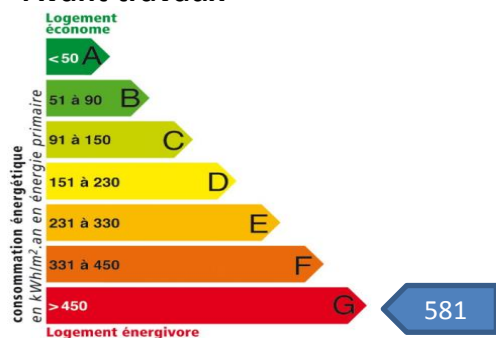
**Pour rappel, un propriétaire est tenu de louer un logement décent sans quoi les allocations logement peuvent être suspendues jusqu'à réalisation des travaux et le locataire redevable seulement du reste à charge (loi ALUR).**

Intitulé	Détail	Economie (€/an)	Coût
Isolation de la toiture	La toiture actuelle n'est pas suffisamment isolée. Il faut donc isoler cette toiture avec 30 à 35 cm d'isolant type ouate de cellulose. R > ou = à 7 m <sup>2</sup> .K/W	119 €	Isolation de la toiture : 800 € environ
Remplacement des fenêtres + ventilation	° Les fenêtres actuelles n'assurent plus l'étanchéité du logement, elles sont à remplacer par des fenêtres double vitrage performantes. ° Une ventilation mécanique hygroréglable est à installer.	85 €	° Fenêtres : 2 500 € environ ° Ventilation mécanique : 400 € environ
Isolation des murs donnant sur l'extérieur	Les murs ne sont plus étanches, ils sont à reprendre et à isoler, idéalement par l'extérieur. R > ou = à 3,7 m <sup>2</sup> .K/W	554 €	Isolation des murs par l'extérieur : 7 500 € environ

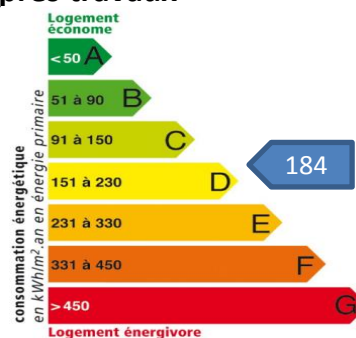
Les travaux devront respecter les critères de performance thermique définis pour l'obtention du crédit d'impôt. Plus d'information sur : [www.infoenergie-lr.org](http://www.infoenergie-lr.org) ou au 04 67 13 80 94.

### Evaluation énergétique indicative\*:

#### Avant travaux



#### Après travaux



**\*NB :** les estimations d'économie d'énergie permettent de fixer des ordres de grandeur mais ne constituent en aucun cas un diagnostic de performance énergétique. Elles ont été établies sur la base de données de référence, et ne sont valables que dans la mesure où les conditions d'utilisation du logement ne changent pas.